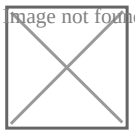

Avis favorable sur projet d'activité délivré par la DRIEETS.

Par **Nara**, le **21/02/2025** à **17:49**

Bonjour,[/b]

Je suis une ressortissante étrangère et j’ai récemment terminé mon deuxième master en France. J’ai déposé ma première demande de changement de statut, passant d'une APS (Autorisation Provisoire de Séjour) au statut de profession libérale/entrepreneur (pour une nationalité hors Algérie).

Dans ce cadre, j’ai effectué les démarches nécessaires : j’ai créé et déposé le dossier de mon statut d’auto-entrepreneur via les plateformes de l’URSSAF et de l’INPI, et j’ai soumis mon business plan justifiant un revenu équivalent au SMIC mensuel.

Cependant, une semaine après le dépôt, la préfecture a classé mon dossier sans suite en raison de l’absence d’un document : l’avis favorable sur projet d'activité délivré par la DRIEETS[/b].

Or, d’après mes recherches, ce document semble généralement requis pour les demandes de titre de séjour Passeport Talent[/b], et je ne l’ai pas vu mentionné dans la liste des pièces justificatives pour ma demande.

Auriez-vous des informations sur la procédure pour obtenir ce document, ou sur l’opportunité de le fournir dans mon cas ?

Merci d’avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés